

**Pour de plus amples explications, pensez à consulter notre FAQ
sur www.ethias.be/extranet2P-FR**

**Merci de renvoyer ce document complété et signé par e-mail à l'adresse
extranet2P@ethias.be ou par courrier à Ethias, Service Life Second pillar (1315),
voie Gisèle Halimi 10 à 4000 Liège.**

Entre :

Ethias SA, agréée sous le n° 0196 pour pratiquer toutes les branches d'assurances Non Vie, les assurances sur la vie, les assurances de nuptialité et de natalité (AR des 4 et 13 juillet 1979, MB du 14 juillet 1979) ainsi que les opérations de capitalisation (Décision CBFA du 9 janvier 2007, MB du 16 janvier 2007) – RPM Liège TVA BE 0404.484.654 – dont le siège social est situé voie Gisèle Halimi 10 à 4000 LIEGE, valablement représentée par Philippe Lallemand, Chief Executive Officer, ci-après dénommée « Ethias ».

et

L'utilisateur,

Dénomination officielle : _____

dont l'adresse officielle est sise,

Adresse : _____ N° _____ Bte _____

Code postal : _____ Localité : _____

et dont l'adresse e-mail unique à laquelle Ethias pourra notifier tout dépôt sur l'Extranet est la suivante (nous vous conseillons de nous communiquer, le cas échéant, une adresse générique ou de type « liste distribution » permettant la notification à plusieurs de vos collaborateurs): _____

N° BCE _____

valablement représenté par Madame/Monsieur, _____

ci-après dénommé le cocontractant, lequel se porte également fort pour ses préposés, agents et autres utilisateurs (courtiers, clients, ...) pour lesquels le Master User désigné aura demandé et obtenu l'accès au site, du respect de la présente convention.

Article 1 - Services offerts par Ethias Extranet Pension Complémentaire

- Pour les produits d'assurance Vie qu'il a souscrits :
 - de consulter et suivre ses déclarations et/ou les contrats d'assurance souscrits auprès d'Ethias ;
 - de transférer des informations nécessaires à la bonne gestion des déclarations et des contrats en question.

Ethias Extranet Pension Complémentaire peut contenir également des liens vers d'autres sites web publiés par des tiers ou la possibilité de télécharger des logiciels. Ces liens, créés dans un pur souci de commodité, ont pour seul objet de permettre au cocontractant d'accéder aux données qu'ils contiennent mais ces liens n'établissent aucunement qu'Ethias a effectué un quelconque contrôle quant au contenu des sites en question et, en aucun cas, Ethias ne pourra être tenu pour responsable, de manière directe ou indirecte, du fait des informations ou du matériel figurant sur lesdits sites, de même que ceux résultant de l'utilisation desdits logiciels.

Ethias s'engage à informer le cocontractant de tout nouveau service qu'elle pourrait offrir. Elle le fera directement via Ethias Extranet Pension Complémentaire sans pouvoir être tenue d'utiliser, à cet effet, un autre mode d'information. Lorsqu'elle met un nouveau service à la disposition de son cocontractant, Ethias s'engage à prévoir une page d'assistance reprenant diverses informations sur le contenu et l'utilisation dudit service.

Ethias se réserve le droit de mettre fin à tout moment à l'un des services susmentionnés sans dédommagement possible pour le cocontractant. Cependant, en pareil cas, celui-ci a le droit de résilier la présente convention, par lettre recommandée, moyennant un délai de préavis d'un mois (1 mois). Si la présente convention a été établie contre paiement de la part du cocontractant, Ethias effectuera un remboursement pro rata temporis à compter du jour de la résiliation.

Le cocontractant accepte que cette faculté de résiliation ne puisse être mise en oeuvre quand c'est le fournisseur du réseau Internet qui supprime un service offert.

Article 2 - Accès à Ethias Extranet Pension Complémentaire

Le cocontractant obtient l'accès à Ethias Extranet Pension Complémentaire via une connexion Internet avec le réseau Ethias. Le cocontractant reçoit d'Ethias, en fonction des besoins dont il l'aura préalablement informés, un ou plusieurs identifiants électroniques ainsi qu'un ou plusieurs mots de passe y attachés. Ces identifiant(s) et mot(s) de passe sont attribués de façon nominative et ne peuvent en aucun cas être divulgués de quelque manière que ce soit.

Du fait de cette confidentialité, le cocontractant est responsable de toute utilisation abusive de l'un des identifiants et/ou mots de passe qui lui aurait été accordé.

Le cocontractant s'engage à établir et à tenir à jour la liste nominative de ses préposés et agents ayant accès à Ethias Extranet Pension Complémentaire et à communiquer à Ethias - au moyen de(s) fiche(s) d'utilisateur jointe(s) à la présente convention - la liste en question ainsi que ses mises à jour éventuelles. Ces fiches d'utilisateur font partie intégrante de la présente convention. Le cocontractant s'engage notamment à informer Ethias lorsque l'un des préposés ou agents en question a quitté son service et doit donc, de ce fait, voir son accès supprimé. Ethias ne peut être tenu pour responsable d'un quelconque dommage découlant directement ou non d'un non-respect de cette obligation.

A cette fin, le cocontractant désigne un « Master User » en charge de la demande des accès Extranet Pension Complémentaire et de la communication des fiches d'utilisateur ainsi que de l'éventuelle rectification desdites fiches.

Sur simple demande du cocontractant, Ethias lui fournira la liste récapitulative des accès ainsi octroyés.

L'accès à Ethias Extranet Pension Complémentaire est accordé gratuitement.

Néanmoins, l'accès à tout nouveau service qui serait ultérieurement proposé sur Ethias Extranet Pension Complémentaire pourrait faire l'objet d'une tarification spécifique. En outre, Ethias se réserve le droit, pour l'avenir, de réclamer éventuellement au cocontractant une contrepartie financière en raison des coûts liés à la maintenance et au développement d'Ethias Extranet Pension Complémentaire.

En pareil cas, le cocontractant sera préalablement informé du montant de cette contribution et dans des délais qui lui permettraient de mettre en oeuvre la faculté de résiliation prévue à l'article 6. Dans le montant de cette contribution, n'est jamais compris le coût de la connexion Internet qui est toujours à charge du cocontractant.

Article 3 - Clause de protection

Ethias s'engage à mettre tout en oeuvre pour que les données et informations figurant sur Ethias Extranet Pension Complémentaire soient appropriées et d'actualité, en utilisant des sources dignes de foi. Ethias ne peut cependant encourir aucune responsabilité en raison du contenu de l'information ainsi mise à disposition du cocontractant, Ethias n'étant pas en mesure d'en garantir le caractère pertinent, adéquat, exhaustif ou intemporel. Si la responsabilité du cocontractant est recherchée par un tiers en raison de l'utilisation par le cocontractant du contenu d'Ethias Extranet Pension Complémentaire, le cocontractant reconnaît expressément qu'Ethias ne pourra être mise en cause.

En aucun cas, Ethias ne pourra être tenue pour responsable des dommages provenant directement ou indirectement, voire même fortuitement,

- d'un usage fautif ou inapproprié du système software utilisé par le cocontractant et/ou des services offerts par Ethias Extranet Pension Complémentaire,
- d'une connaissance insuffisante du système software en question et/ou de ses modalités d'utilisation,
- d'une liaison fautive ou défectueuse au système software ou hardware spécifique que le cocontractant utiliserait pour accéder à Ethias Extranet Pension Complémentaire et le consulter.

Ethias ne peut non plus être tenue pour responsable en cas d'indisponibilité temporaire ou définitive d'un service offert pas plus qu'en cas de retrait ou de suspension de l'accès du cocontractant au réseau Internet. Si le fournisseur du réseau en question retire ou suspend l'accès à celui-ci, Ethias ne pourra être tenue d'organiser un autre mode de diffusion d'Ethias Extranet Pension Complémentaire. Si l'accès à Ethias Extranet Pension Complémentaire est accordé moyennant une contrepartie financière à charge du cocontractant et si l'accès au réseau Internet est retiré ou suspendu par le fournisseur du cocontractant, Ethias effectuera un remboursement pro rata temporis à compter du jour où le cocontractant l'aura informé de ce fait par écrit et ce, sans qu'il puisse être question d'une quelconque pénalité à charge du cocontractant ou d'Ethias.

Article 4 - Contenu d'Ethias Extranet Pension Complémentaire

Les informations, données et matériel qui sont contenus dans Ethias Extranet Pension Complémentaire ne constituent nullement une offre de contrats et/ou de services d'assurance sauf lorsqu'il en est fait mention spéciale et expresse. En pareil cas, Ethias s'engage à attirer l'attention du cocontractant sur le caractère contraignant de l'acceptation d'une telle offre.

Article 5 - Sécurité d'Ethias Extranet Pension Complémentaire

Ethias s'engage à contrôler régulièrement l'absence de virus sur Ethias Extranet Pension Complémentaire. Le cocontractant s'engage pour sa part à scanner régulièrement tous les systèmes software ou hardware qu'il utiliserait et ce, afin d'empêcher l'introduction de tout logiciel malveillant de nature à nuire soit au réseau d'Ethias, soit aux services qu'Ethias propose sur Ethias Extranet Pension Complémentaire.

Le cocontractant s'engage à avertir immédiatement Ethias dès qu'il a des raisons de supposer qu'un logiciel malveillant pourrait être introduit dans le réseau. Par « logiciel malveillant », on entend notamment tout logiciel espion (spyware) et tout virus informatique de quelque nature que ce soit.

De même, le cocontractant est garant de la sécurité et de l'intégrité des fichiers informatiques qu'il envoie à Ethias par le biais d'Ethias Extranet Pension Complémentaire.

Il reconnaît également avoir pris connaissance des recommandations de sécurité figurant en annexe à la présente convention.

Si Ethias décèle un risque de sécurité, il peut à tout moment interrompre la diffusion d'Ethias Extranet Pension Complémentaire jusqu'à l'élimination complète du risque en question et ce, sans qu'il soit question d'un quelconque dédommagement dans son chef.

De même Ethias met tout en oeuvre pour sécuriser l'accès à Ethias Extranet Pension Complémentaire mais ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des comportements délinquants et frauduleux dont se rendraient coupables des tiers en vue de capter les données qui y figurent.

Le cocontractant s'engage à sensibiliser ses agents, préposés et utilisateurs au respect des règles ci-avant émises ainsi qu'aux recommandations de sécurité qui figurent dans l'annexe à la présente convention.

Article 6 - Durée et résiliation de la convention

La présente convention est conclue pour une durée minimale d'un an et se reconduit tacitement à l'échéance. L'échéance annuelle sera toujours le 31 décembre.

Chacune des parties peut mettre fin à la présente convention moyennant un délai de préavis de six mois (6 mois) qui court à dater de l'envoi d'une lettre recommandée de résiliation, les dispositions de l'article 2 alinéa 7 exceptées.

Le cocontractant accepte explicitement que la présente convention prenne fin de plein droit à partir du moment où il n'a plus aucun contrat d'assurance de pension complémentaire en cours auprès d'Ethias SA.

La fin de la présente convention entraîne automatiquement la fin de tous ses avenants sous réserve d'une autre disposition. Au contraire, la résiliation d'un avenant n'entraîne pas la résiliation de la présente convention.

En aucun cas, cette résiliation n'entraîne la suppression des obligations de non-concurrence et de confidentialité mentionnées dans les articles 7 et 8.

Article 7 - Propriété intellectuelle et non-concurrence.

Le nom et le logo Ethias ont été déposés au nom d'Ethias SA.

Dans le cadre de la présente convention, le cocontractant s'engage à avertir Ethias de tout abus de cette dénomination afin qu'Ethias puisse faire le nécessaire afin de mettre un terme à cet abus.

De même, tous les droits intellectuels relatifs à Ethias Extranet Pension Complémentaire, son contenu, ses données, sa forme ou le matériel qu'il contient ainsi qu'aux marques, logos et images y figurant appartiennent à Ethias et le cocontractant s'abstient d'y porter atteinte.

L'accès à Ethias Extranet Pension Complémentaire ne constitue nullement un transfert de droits intellectuels et le cocontractant ne peut donc copier, reproduire, republier, télécharger, poster, transmettre, distribuer ou utiliser Ethias Extranet Pension Complémentaire et tout son contenu pour la création d'oeuvres dérivées sans l'accord écrit préalable d'Ethias.

Le cocontractant renonce pendant toute la durée de la présente convention ainsi que pendant une période de trois (3) ans à compter de son expiration à offrir à des tiers un système software ou des services s'inspirant directement d'Ethias Extranet Pension Complémentaire, de son contenu et des services qu'il offre. Pendant cette même période, il ne fournira aux concurrents d'Ethias aucune information de quelque nature que ce soit sans le consentement exprès d'Ethias.

Article 8 - Confidentialité

Afin de pouvoir garantir à l'autre partie la sécurité nécessaire à une saine collaboration, chacune des parties s'engage à ne dévoiler en aucun cas des données ou informations qui lui seraient communiquées par l'autre partie dans le cadre de la présente convention et ce, quel que soit le domaine auquel ces informations ont trait et quelle que soit la forme sous laquelle elles sont transmises.

Chacune des parties s'engage à ne pas révéler à un tiers – et plus particulièrement à une entreprise, un agent ou un courtier d'assurances ou à une institution bancaire – les données et informations qui lui sont communiquées par l'autre partie dans le cadre de la présente convention à moins d'en avoir reçu de cette dernière une autorisation écrite et préalable. Cette obligation de confidentialité demeure valable même après le terme de la présente convention.

Les données personnelles traitées par le biais d'Ethias Extranet Pension Complémentaire et relevant le Règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que toutes dispositions légales, décrets ou réglementaires belges prises en conformité avec ce Règlement, ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers à moins que ceux-ci ne puissent être considérés comme des assurés au regard des contrats d'assurance concernés. Toute utilisation de ces données personnelles non conforme au prescrit de la présente convention et de la loi conduira à l'exclusion d'Ethias Extranet Pension Complémentaire et pourrait éventuellement donner lieu à des dommages et intérêts.

Article 9 - Protection de la vie privée

Dans la mesure où des données personnelles et/ou professionnelles relatives aux membres du personnel du cocontractant sont reprises sur un fichier central de type « base de données » accessible via Ethias Extranet Pension Complémentaire, l'accès à ce fichier central, moyennant un code d'accès ou tout autre moyen sécurisé, est strictement réservé au cocontractant à l'exclusion d'Ethias et ce, aussi bien pour la consultation que pour la gestion, soit les opérations de modification, ajout, retrait ou communication de données. Le cocontractant répond du contenu de cette base de donnée et/ou fichier et de sa tenue à jour. Seules les informations ponctuelles et nécessaires seront communiquées par le cocontractant à Ethias qui s'engage à les traiter dans le respect de la législation sur la protection des données personnelles.

Pour sa part, le cocontractant s'engage à respecter scrupuleusement les dispositions de la loi sur le Règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que toutes dispositions légales, décrets ou réglementaires belges prises en conformité avec ce Règlement. Cela signifie entre autres choses qu'il garantit la stricte confidentialité des éventuelles données personnelles reprises dans Ethias Extranet Pension Complémentaire et qu'il les utilisera uniquement pour sa propre gestion interne.

Ethias ne pourra non plus encourir aucune responsabilité en raison du caractère inexact, erroné ou incomplet des données provenant du fichier dont question à l'alinéa 1er et qui lui seraient communiquées via Ethias Extranet Pension Complémentaire et/ou à l'occasion de tout transfert électronique ou autre de données aussi bien entre les deux parties qu'à l'égard de tiers. Si la responsabilité du cocontractant est recherchée par un tiers en raison du contenu de cette base de données, le cocontractant reconnaît expressément qu'Ethias ne pourra être mise en cause.

Article 10 - Statistiques

Ethias se réserve le droit d'établir des statistiques lui permettant de mieux apprécier l'utilisation d'Ethias Extranet et l'intérêt rencontré par les différents services offerts par le biais d'Ethias Extranet Pension Complémentaire.

Article 11 - Contraintes légales

Dans l'hypothèse où Ethias Extranet Pension Complémentaire offrirait un service de type « Forum » permettant à tous ses utilisateurs d'échanger des informations diverses et de communiquer entre eux, le cocontractant demeurera seul responsable des propos, images et autres contenus qu'il pourrait mettre en ligne.

A ce titre, il lui appartiendra de s'assurer que le stockage et la distribution de ses billets, images et autres contenus sur Ethias Extranet Pension Complémentaire ne constituent pas :

- une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- une atteinte aux personnes et au respect de la vie privée et du droit à l'image,
- une infraction à la législation réprimant les actes et les propos racistes et/ou xénophobes,
- une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers.

Toute contravention au prescrit de la présente convention ou de la loi entraînera l'exclusion d'Ethias Extranet Pension Complémentaire et pourrait éventuellement donner lieu à des dommages et intérêts.

Article 12 - Droit applicable et compétence

La présente convention est soumise au droit belge et doit être interprétée conformément à celui-ci.

En cas de litige, seuls les Cours et tribunaux belges seront compétents.

La présente convention a été conclue le/...../..... à en deux exemplaires dont un destiné à Ethias et l'autre au cocontractant.

Elle ne sera valable et n'entrera en vigueur qu'à compter du moment où Ethias en aura reçu un exemplaire paraphé sur chaque page et signé, en ce compris la liste nominative dont il est fait état à l'article 2, par une personne habilitée à valablement engager le cocontractant. A partir de ce moment, Ethias veillera à fournir le plus rapidement possible au cocontractant un accès à Ethias Extranet Pension Complémentaire via un ou plusieurs identifiant (s) et mot(s) de passe pour autant que le cocontractant dispose déjà d'un accès à Internet.

Pour Ethias,
Signature,

PhilippeALLEMAND,
Chief Executive Officer»

Pour le cocontractant,
Signature,

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES UTILISATEURS D'ETHIAS EXTRANET PENSION COMPLÉMENTAIRE

Vous trouverez sur cette page quelques mesures de prévention importantes à respecter lors de l'utilisation d'Ethias Extranet Pension Complémentaire.

1. Vérifiez chaque fois l'adresse de notre site web.

Lorsque vous visitez, le site internet d'Ethias, prenez soin de vérifier l'adresse dans la barre supérieure de votre navigateur. Celle-ci doit être www.ethias.be. Dans le cas contraire, cela signifie que vous ne vous trouvez pas sur notre site. De même, l'adresse spécifique d'Ethias Extranet est <http://secureextranet.ethias.be> mais nous vous recommandons d'y accéder en l'ajoutant à la liste de vos favoris au moyen de la fonction « bookmark ».

2. Contrôlez si le site Ethias Extranet se trouve en mode sécurisé.

Lorsque vous accédez à Ethias Extranet Pension Complémentaire, vous remarquez que le site se trouve en mode sécurisé (notamment grâce à la présence d'un cadenas jaune sur votre écran). Vous pouvez également visualiser le certificat de sécurité en sélectionnant l'option « propriétés/properties » au moyen d'un clic droit sur l'écran. Sous « Certificats » vous constaterez que celui-ci a été délivré à ethias.be par l'organisme de certification GlobalSign Domain Validation CA. Seules ces informations vous garantissent d'être en ligne sur Ethias Extranet Pension Complémentaire.

Nous vous conseillons de vérifier le certificat avant d'introduire vos données confidentielles telles que numéro d'identification et mot de passe, ceci afin d'éviter que vous ne communiquiez ces informations à une tierce partie malintentionnée.

3. Ne laissez jamais votre ordinateur sans surveillance lorsque vous utilisez Ethias Extranet Pension Complémentaire.

Évitez également d'utiliser un ordinateur dont vous n'êtes pas sûr de la sécurité (ex. cybercafé)

4. Fermez la session après utilisation.

Lorsque vous désirez quitter Ethias Extranet Pension Complémentaire, nous vous conseillons de le faire en fermant la session et non en fermant votre navigateur. Un bouton spécifique intitulé « Déconnexion » est d'ailleurs prévu à cet effet.

5. Faites toujours bien attention aux courriels (e-mail) entrants.

Ethias ne vous demandera jamais au moyen d'un courriel (e-mail) ou par téléphone de communiquer votre mot de passe. Ethias ne vous demandera jamais par courriel (e-mail) de vous rendre sur Ethias Extranet Pension Complémentaire au moyen d'un lien contenu dans ledit courriel (e-mail). Certaines pratiques frauduleuses mises en place par des personnes externes peuvent vous inciter à transmettre vos données confidentielles sur un site dont l'adresse est transmise par courriel (e-mail). Il est donc souhaitable de bien vérifier si vous vous trouvez bien sur notre site sécurisé.

6. Soyez extrêmement attentif au choix de votre mot de passe

Pour être efficace et résistant, un bon mot de passe doit être difficile à deviner mais facile à retenir.

A. Difficile à deviner

Pour être robuste et complexe, votre mot de passe doit être :

- composé de 8 caractères exactement (ni plus ni moins) avec un mélange de
 - lettres majuscules
 - lettres minuscules
 - chiffres
- changé régulièrement : pour bien faire tous les 40 jours (au moyen de l'onglet « mot de passe »)

B. Facile à retenir

Voici deux méthodes qui jouent sur les moyens mnémotechniques.

- Choisissez un titre de film, de chanson, de roman que vous aimez
 - Prenez les premières lettres pour constituer votre mot de passe
 - Exemple: le fabuleux destin d'Amélie Poulain devient lfddAP
 - Ajoutez deux chiffres : 1lfddAP2
 - Pour le retenir, pensez à Amélie Poulain et aux deux premiers chiffres
- Choisissez un auteur ou musicien que vous appréciez
 - Collez les mots
 - Exemple: Alain Bashung
 - Réduisez pour arriver à moins de 8 caractères : AlBash
 - Intercalez quelques chiffres et votre mot de passe devient Al2Bash4 (2 lettres dans Al et 4 dans Bash)

C. A éviter à tout prix

- Choisir un prénom, le nom d'un animal familier, une date de naissance, un mot du dictionnaire, «admin» ou «azerty»
- Communiquer votre mot de passe à un tiers
- Laisser un mémo avec votre mot de passe sur l'écran ou le clavier

D. Une astuce

Vous avez peur d'oublier votre nouveau mot de passe ? Introduisez-le dans le «portefeuille» sécurisé de votre téléphone portable, avec un rappel de 40 jours pour le changer.

7. Veuillez n'utiliser qu'un ordinateur sécurisé lorsque vous vous connectez à Ethias Extranet Pension Complémentaire.

Dans le cas où vous vous connectez par l'intermédiaire d'un ordinateur personnel, nous vous recommandons

- de toujours installer la dernière version des logiciels et de contrôler régulièrement s'il existe des mises à jour ou des correctifs ; de cette façon, vous empêcherez les pirates d'abuser des failles de sécurité des logiciels installés sur votre ordinateur,
- de veiller à ce que votre logiciel « antivirus » soit mis à jour régulièrement car son efficacité n'est garantie qu'en cas de mise à jour fréquente,
- de placer un « firewall » personnel sur votre ordinateur afin d'éviter l'accès non désiré de personnes externes,
- d'éviter qu'aucun « spyware » ne soit installé sur votre ordinateur. En effet, certains programmes qui peuvent être obtenus gratuitement sur internet installent sur votre ordinateur de petits logiciels espions (spyware) destinés à récolter et diffuser des informations personnelles à votre insu. Il existe différents outils afin d'éliminer ces « spyware » de votre ordinateur, tels que Adaware et Spybot. Nous vous conseillons vivement d'utiliser un de ces outils et de les mettre à jour régulièrement.

Dans le cas où vous vous connectez par l'intermédiaire d'un réseau d'entreprise, ce dernier doit en principe répondre aux critères de sécurité énoncés ci-avant mais, en cas de doute, il faut vous adresser à votre administrateur de réseau.